

Respi Ré

C'est aussi :

- DES NAVETTES POUR TRAVERSER LE PONT DE RÉ
- DES NAVETTES DE VILLAGE : LA FLOTTE, SAINTE-MARIE-DE-RÉ, SAINT-MARTIN-DE-RÉ, LOIX ET SAINT-CLÉMENT-DES-BALEINES

+ d'infos sur
charente-maritime.fr



© MEDIAPLOTE - Département de la Charente-Maritime - Septembre 2021 - Reproduction interdite

Île de Ré

SECTEUR NORD



DU 30 AOÛT 2021
AU 7 JUILLET 2022 INCLUS

Respi Ré

À LA DEMANDE
RÉSERVEZ ET
NOUS VENONS VOUS CHERCHER



DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H
(HORS JOURS FÉRIÉS)

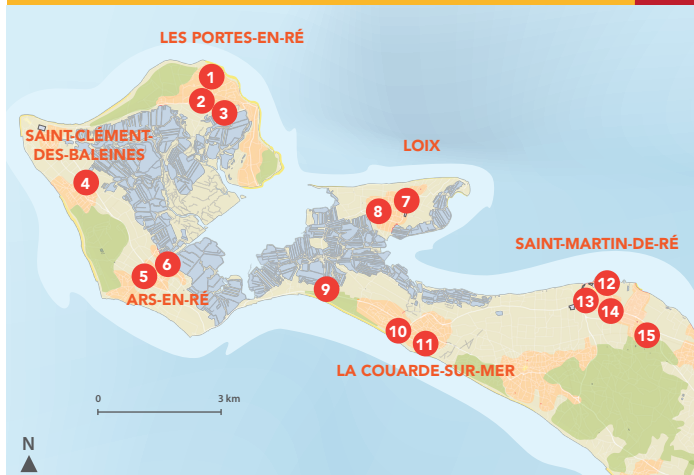


la
Charente
Maritime
LE DÉPARTEMENT



charente-maritime.fr   
Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél. 05 46 31 70 00

SECTEUR **NORD**



VOUS ÊTES À (Commune de départ) :

Les Portes-en-Ré
Saint-Clément-des-Baleines / Ars-en-Ré
Loix / La Couarde-sur-Mer

NOUS POUVONS VOUS DÉPOSER À :

Les Portes-en-Ré : ① Mairie ② Poste ③ Carrefour contact*
Saint-Clément-des-Baleines : ④ Mairie
Ars-en-Ré : ⑤ U Express* ⑥ Place Carnot
Loix : ⑦ Place du marché ⑧ Château d'eau
La Couarde-sur-Mer : ⑨ La passe ⑩ La plage ⑪ Marché
Saint-Martin-de-Ré : ⑫ Port ⑬ Mairie ⑭ Hôpital
⑮ Les Salières

Qu'est-ce que RespiRé à la demande ?

RespiRé à la demande est un service de proximité proposé par le Département de la Charente-Maritime et la Communauté de communes de l'Île de Ré, **gratuit**, idéal pour aller faire vos courses, vous rendre à un rendez-vous médical ou administratif...

Ce service est **ouvert à tous**, sans condition, et vous permet d'être pris en charge à domicile, déposé à l'un des arrêts indiqués (voir tableau à l'intérieur)...

Il fonctionne du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf dimanches et jours fériés).

Pour en bénéficier

1. Choisissez la date et l'horaire de votre déplacement (aller ou aller/retour).
2. Réservez au **05 46 09 20 15** (*numéro exclusivement pour la réservation à la demande*) **au plus tard avant 16h la veille de votre déplacement**, le samedi avant 16h pour le(s) déplacement(s) prévus le lundi. L'opérateur vous indiquera l'heure prévisionnelle de départ de votre domicile (et l'heure prévisionnelle de retour le cas échéant).
3. **Tenez-vous prêt, à l'heure convenue**, un véhicule se présentera à votre domicile pour vous déposer à l'arrêt choisi.

